

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO
(S.B.M.)**

Société anonyme monégasque au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco
R.C.S. Monaco 56 S 523
Siren : 775 751 878

Rapport financier semestriel
Comptes consolidés au 30 septembre 2021

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187

SOMMAIRE

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés du Groupe S.B.M.	8
Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes	44
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	46

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2021

- **Chiffre d'affaires en forte augmentation par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, à 311,4 millions d'euros contre 168,8 millions d'euros en 2020/2021 avec :**
 - un chiffre d'affaires jeux de 112,6 millions d'euros contre 48,1 millions d'euros en 2020/2021
 - des recettes hôtelières de 140 millions d'euros contre 71,1 millions d'euros précédemment
 - la croissance continue des activités locatives avec un chiffre d'affaires en hausse de 15 % à 58,5 millions d'euros

Le chiffre d'affaires reste cependant inférieur de 24 % à celui réalisé au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020.

- **Résultat opérationnel s'établit en profit de 50,1 millions d'euros contre un déficit de 43 millions d'euros en 2020/2021 et un profit de 69,4 millions d'euros en 2019/2020 pour les mêmes périodes**
- **Résultat net consolidé s'établit en profit de 45,6 millions d'euros contre un déficit de 41 millions d'euros pour le premier semestre 2020/2021, avec :**
 - un résultat financier négatif de 2,9 millions d'euros
 - la prise en compte des résultats de Betclik Everest Group, dont la consolidation par mise en équivalence se traduit par une contribution négative de - 1,5 million d'euros contre une contribution positive de 5,6 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé

ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2021/2022 ET FAITS MARQUANTS

La Société des Bains de Mer et ses filiales ont réalisé au cours du premier semestre un chiffre d'affaires en forte augmentation par rapport à celui de la même période de l'exercice social passé. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe S.B.M. s'établit en effet à 311,4 millions d'euros contre 168,8 millions d'euros précédemment, soit une augmentation de 142,7 millions d'euros.

Il est rappelé que le premier semestre de l'exercice 2020/2021 avait été marqué par la fermeture de l'ensemble des casinos et restaurants jusqu'au 2 juin 2020, conformément aux décisions gouvernementales. Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort étaient restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation. En revanche, le Groupe S.B.M. avait conservé l'essentiel de ses revenus liés à ses activités locatives commerciales et résidentielles. Les établissements avaient ensuite rouvert progressivement en juin et juillet 2020 en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel.

Pour le premier semestre de l'exercice en cours, même si le chiffre d'affaires est en forte augmentation par rapport à la même période de l'exercice précédent, l'activité du premier trimestre (période d'avril à juin) est restée fortement impactée du fait de la nature sans précédent de la crise sanitaire. La saison estivale 2021 (période de juillet à septembre) a ensuite enregistré une reprise de l'activité, avec une augmentation du chiffre d'affaires de 62 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette réalisation reste cependant toujours inférieure de 13 % à ces mêmes trois mois en 2019.

Au cumul des six premiers mois de l'exercice en cours, le chiffre d'affaires reste inférieur de 24 % au chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2019/2020.

Dans ce contexte, le Groupe S.B.M. a mis en œuvre une réduction drastique des dépenses d'exploitation. La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et le choc économique engendré par cette dernière ont obligé la Société des Bains de Mer à accélérer la mise en œuvre d'un plan de restructuration global en complément des dispositions déjà mises en place depuis le début de la crise sanitaire. Les départs des salariés concernés, qui avaient démarré dès le mois de janvier 2021, se sont poursuivis sur l'exercice en cours.

Ainsi, le résultat opérationnel s'établit en profit de + 50,1 millions d'euros contre un déficit de - 43 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent.

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclik Everest Group, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, se traduit par une contribution négative de - 1,5 million d'euros au titre des six premiers mois de l'exercice 2021/2022 contre une contribution positive de + 5,6 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé.

Secteur jeux

Avec des recettes de 112,6 millions d'euros contre 48,1 millions d'euros l'exercice précédent, le secteur jeux enregistre une forte augmentation de son activité. Cette augmentation s'explique par une période d'activité plus importante, l'ensemble des établissements ayant été fermés pendant les deux premiers mois de l'exercice passé, mais également par une augmentation de la fréquentation au cours du deuxième trimestre de l'exercice. L'activité reste cependant inférieure de 26 % à celle enregistrée lors des six premiers mois 2019/2020.

Le secteur des **jeux de table** enregistre une augmentation de 34,8 millions d'euros de son chiffre d'affaires à 50 millions d'euros contre 15,2 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2020/2021, mais s'inscrit en baisse de 37 % par rapport à l'exercice 2019/2020.

Les recettes des **appareils automatiques** s'élèvent à 59,5 millions d'euros contre 30,8 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent, cette augmentation étant liée à la hausse de la fréquentation et du montant des mises. L'évolution favorable de ces deux indicateurs permet de limiter à 6 % le recul du chiffre d'affaires des appareils automatiques par rapport au premier semestre de l'exercice 2019/2020.

Les recettes des **activités annexes** (restauration au sein des casinos, entrées et boutiques) sont en augmentation à 3,1 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros l'exercice précédent.

Secteur hôtelier

Le chiffre d'affaires des six premiers mois s'établit à 140 millions d'euros contre 71,1 millions d'euros au premier semestre 2020/2021.

Pour rappel sur l'exercice précédent, seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort étaient restés partiellement ouverts en avril et en mai 2020 pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation. Les points de vente de restauration avaient rouvert progressivement à compter du 2 juin 2020, avec une diminution des capacités afin de respecter les règles de distanciation sociale et dans des conditions de sécurité maximales pour les équipes et la clientèle.

L'augmentation du chiffre d'affaires de 69 millions d'euros constatée pour l'ensemble du secteur hôtelier sur le semestre, se décompose comme suit :

- une augmentation de 36,1 millions d'euros soit + 114 % de l'activité **hébergement**.
- une hausse de 26 millions d'euros soit + 90 % des recettes de **restauration**.

La comparaison avec les réalisations des six premiers mois de l'exercice « 2019/2020 avant crise » illustre bien le retour progressif à une activité plus favorable. Si le chiffre d'affaires hôtelier du premier trimestre 2021/2022 est resté inférieur de 61 % à celui des trois premiers mois de l'exercice 2019/2020, la reprise de l'activité a été particulièrement marquée pendant le deuxième trimestre, correspondant à la saison estivale, avec une diminution limitée à 12 % par rapport à la même période en 2019. Au cumul des six premiers mois de l'exercice en cours, le chiffre d'affaires du secteur reste inférieur de 33 % à celui du premier semestre de l'exercice 2019/2020.

Secteur locatif

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Sporting, du Balmoral, des Villas du Sporting et du One Monte-Carlo, affiche un chiffre d'affaires de 58,5 millions d'euros contre 51,1 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,4 millions d'euros. Cette hausse résulte principalement de la mise en location progressive des appartements du One Monte-Carlo et de la non récurrence des remises qui avaient été accordées aux locataires de boutiques pendant la période de fermeture du mois d'avril 2020.

COMPTES SEMESTRIELS

Avec un **chiffre d'affaires** consolidé de 311,4 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2021/2022, en hausse de 142,7 millions d'euros sur la période, le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Le **résultat opérationnel** consolidé s'établit en effet en profit de + 50,1 millions d'euros contre un résultat opérationnel en perte de – 43 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 93,1 millions d'euros. Cette amélioration résulte de la croissance de l'activité, mais également de dépenses opérationnelles mieux contenues et des premiers effets de la mise en œuvre du plan de restructuration globale annoncé au cours de l'exercice 2020/2021.

Il est par ailleurs rappelé que le résultat opérationnel du premier semestre de l'exercice passé était impacté par la décision de fermeture définitive du Sun Casino avec la prise en compte d'une charge exceptionnelle non récurrente de 8,9 millions d'euros en relation avec l'ensemble des engagements financiers restant à courir.

Le **résultat financier** est négatif de – 2,9 millions d’euros pour les six premiers mois de l’exercice 2021/2022 contre un résultat financier négatif de – 3,6 millions d’euros l’exercice précédent.

La consolidation par **mise en équivalence de Betcltic Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une contribution négative de – 1,5 million d’euros contre une contribution positive de 5,6 millions d’euros au premier semestre de l’exercice passé. En effet, bien que l’activité reste favorablement orientée, les résultats de Betcltic Everest Group sont impactés par la prise en compte de charges exceptionnelles, notamment en relation avec les plaintes de joueurs autrichiens reçues par Bet-At-Home, réclamant le remboursement de leurs pertes.

En synthèse, le **résultat net consolidé – part du groupe** s’élève à + 45,6 millions d’euros pour les six premiers mois de l’exercice 2021/2022 contre – 41 millions d’euros à fin septembre 2020.

Compte tenu de l’amélioration des résultats, la capacité d’autofinancement des six premiers mois de l’exercice 2021/2022 s’établit à 82,4 millions d’euros contre 4,7 millions d’euros pour la même période de l’exercice passé.

Au 30 septembre 2021, l’endettement financier net du Groupe S.B.M. est de 45,9 millions d’euros contre un endettement financier net de 129,9 millions d’euros à la clôture de l’exercice 2020/2021, l’endettement financier net correspondant à la différence entre la trésorerie à la clôture de la période et les emprunts auprès des établissements de crédit et titres de créances négociables à court terme (NEU CP) émis.

Au cours du semestre, la poursuite du programme d’investissement a représenté un décaissement de 12,2 millions d’euros.

PERSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SEMESTRE A VENIR

Activité

Malgré un niveau d’activité qui devrait encore rester significativement impacté au cours des prochains mois par la crise sanitaire et ses conséquences, le Groupe S.B.M. s’attend à une performance financière pour l’exercice 2021/2022 en amélioration par rapport à celle de l’exercice précédent, sans qu’il soit possible d’en déterminer précisément l’ampleur. Cette perspective s’inscrit toutefois dans un contexte de sortie progressive de la crise sanitaire qui reste encore fragile aujourd’hui.

Mesures de réduction des coûts et de préservation de la trésorerie

Dans ce contexte, le Groupe S.B.M. a mis en œuvre une réduction drastique des dépenses d’exploitation. La crise sanitaire liée à l’épidémie de Covid-19 et le choc économique engendré par cette dernière ont obligé la Société des Bains de Mer à accélérer la mise en œuvre d’un plan de restructuration global en complément des dispositions déjà mises en place depuis le début de la crise sanitaire. Les départs des salariés concernés, qui avaient démarré dès le mois de janvier 2021, se poursuivent sur l’exercice en cours.

Les économies résultant de la réalisation de ces plans de départ devraient atteindre 18 millions d’euros par an. Ces économies, complétées par les actions engagées par ailleurs pour mieux adapter le niveau des charges aux fluctuations saisonnières de l’activité, devraient permettre au Groupe S.B.M. d’obtenir une réduction annuelle de ses charges d’exploitation de l’ordre de

25 millions d'euros. Le Groupe S.B.M. pourra ainsi renouer avec un niveau de rentabilité lui donnant la possibilité d'assurer les investissements nécessaires à sa pérennité, dès que la crise sanitaire sera passée.

Le Groupe S.B.M. maintient par ailleurs un contact étroit avec ses partenaires bancaires qui ont mis à disposition des crédits dont l'encours s'établit maintenant à 150,8 millions d'euros après le remboursement de 26,4 millions d'euros intervenu fin juin, la prochaine échéance étant prévue fin décembre 2021 pour un montant identique.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, le Groupe S.B.M. a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant maximum de 150 millions d'euros. Dans le même temps, l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que le Groupe S.B.M. émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 26 novembre 2021, l'encours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 106 millions d'euros.

Enfin, début juillet, le Groupe S.B.M. a perçu de sa filiale de jeux en ligne BEG un remboursement de primes d'émission et le paiement de dividendes pour un montant total de 30 millions d'euros.

Au 26 novembre 2021, le Groupe S.B.M. dispose ainsi d'un niveau de trésorerie disponible de plus de 180 millions d'euros.

PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les informations descriptives des principales transactions entre parties liées sont présentées en note 31 des notes annexes aux comptes consolidés.

Comptes consolidés du Groupe S.B.M.

Bilan consolidé au 30 septembre 2021

Compte de résultat consolidé

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux comptes consolidés

Bilan consolidé au 30 septembre 2021

en milliers d'euros

ACTIF		31 mars 2021	30 septembre 2021
Goodwill	Note 4	32	32
Immobilisations incorporelles	Note 4	9 606	9 486
Immobilisations corporelles	Note 5	1 035 406	1 008 381
Droits d'utilisation	Note 6	7 846	6 014
Participations mises en équivalence		66 120	34 692
Autres actifs financiers		467	442
Actifs financiers non courants	Note 7	66 588	35 134
TOTAL ACTIF NON COURANT		1 119 478	1 059 048
Stocks	Note 8	12 905	13 007
Clients	Note 9	23 221	35 414
Autres débiteurs	Note 10	27 800	32 268
Autres actifs financiers	Note 11	20	21
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 12	100 699	213 573
TOTAL ACTIF COURANT		164 645	294 284
TOTAL DE L'ACTIF		1 284 122	1 353 331

en milliers d'euros

PASSIF		31 mars 2021	30 septembre 2021
Capital		24 517	24 517
Primes d'émission		214 650	214 650
Réserves		406 440	328 378
Résultat de l'exercice		-79 110	45 614
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		566 497	613 159
Intérêts minoritaires		741	832
CAPITAUX PROPRES		567 238	613 990
Emprunts et passifs financiers	Note 13	141 387	114 670
Dettes de location	Note 13	4 951	3 045
Avantages du personnel	Note 14	46 156	45 210
Provisions	Note 15	11 019	9 379
Autres passifs	Note 16	166 665	155 308
TOTAL PASSIF NON COURANT		937 416	941 602
Fournisseurs	Note 17	20 265	29 276
Passifs sur contrats	Note 18	25 526	30 321
Autres créditeurs	Note 19	165 203	163 239
Provisions	Note 14	16 150	14 484
Dettes de location	Note 13	7 558	5 899
Passifs financiers	Note 13	112 003	168 509
TOTAL PASSIF COURANT		346 706	411 729
TOTAL DU PASSIF		1 284 122	1 353 331

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

		1er Semestre 2020/2021	Exercice 2020/2021	1er Semestre 2021/2022
Produits des activités ordinaires	Note 20	168 761	336 887	311 414
Achats consommés		-14 719	-26 555	-25 972
Autres charges externes		-38 323	-79 772	-58 071
Impôts, taxes et versements assimilés		-8 021	-19 668	-17 368
Charges de personnel	Note 21	-87 802	-209 862	-115 038
Amortissements	Notes 4, 5 & 6	-49 414	-89 251	-38 516
Autres produits et charges opérationnels	Note 22	-13 497	-15 031	-6 367
Résultat opérationnel	Note 23	-43 015	-103 251	50 082
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		3	7	6
Coût de l'endettement financier brut		-3 635	-6 963	-2 847
Coût de l'endettement financier net	Note 24	-3 632	-6 956	-2 841
Autres produits et charges financiers	Note 24	13	-7	-69
Charges d'impôt	Note 25			
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 7	5 568	30 866	-1 468
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		-41 066	-79 349	45 705
Part des intérêts minoritaires		17	239	-91
RESULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE		-41 050	-79 110	45 614
Nombre moyen pondéré d'actions		24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)		-1,67	-3,23	1,86
Résultat net dilué par action (en euros)		-1,67	-3,23	1,86

Etat du résultat global

Résultat net consolidé		-41 066	-79 349	45 705
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat:</i>				
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 14	-4 765	-1 994	904
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 7			
<i>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat:</i>				
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	Note 27	52	171	105
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 7		-2	11
RESULTAT GLOBAL TOTAL		-45 779	-81 174	46 724
dont résultat global part du groupe		-45 761	-80 935	46 634
dont résultat global part des minoritaires		-18	-239	91

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Exercice 2020/2021	1er Semestre 2021/2022
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé - part du Groupe	-79 110	45 614
Part des intérêts minoritaires	-239	91
Amortissements	89 251	38 516
Résultat des sociétés mises en équivalence	-30 866	1 468
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	-370	-75
Variation des provisions	13 714	-3 348
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		
Autres charges et produits calculés	29	18
Plus et moins-values de cession	75	152
Capacité d'autofinancement	-7 515	82 434
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	6 956	2 841
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-559	85 275
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	-9 633	-13 099
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	-10 192	72 177
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	-43 180	-12 220
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	150	11
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	598	7
Autres	72 500	30 000
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	30 068	17 798
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-396	
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	-15 660	29 543
Remboursement des dettes locatives	-7 520	-4 153
Intérêts financiers nets reçus (versés)	-5 338	-2 491
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-28 914	22 900
VARIATION DE TRESORERIE	-9 039	112 875
Trésorerie à l'ouverture	109 737	100 699
Retraitement de juste valeur sur trésorerie		
Trésorerie à la clôture	100 699	213 573
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	100 699	213 573
Banques - Passif		

Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Eléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1er avril 2020	24 517	214 650	-4 096	414 296	649 365	986	650 350
Résultat de l'exercice				-79 110	-79 110	-239	-79 349
Autres éléments du résultat global			-1 825		-1 825		-1 825
Résultat global total			-1 825	-79 110	-80 935	-239	-81 174
Dividende distribué				-390	-390	-6	-396
Augmentation de capital							
Autre variation			15		15		15
Autres variations des sociétés mises en équivalence			-1 557		-1 557		-1 557
31 mars 2021	24 517	214 650	-7 462	334 795	566 498	741	567 238
Résultat de l'exercice				45 614	45 614	91	45 705
Autres éléments du résultat global			1 020		1 020		1 020
Résultat global total			1 020	45 614	46 633	91	46 724
Dividende distribué							
Augmentation de capital							
Autre variation							
Autres variations des sociétés mises en équivalence			28		28		28
30 septembre 2021	24 517	214 650	-6 414	380 409	613 159	832	613 990

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES

La Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1^{er} avril 1863, la Société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux (le « Privilège ») qui lui a été consenti par l'Ordonnance du 2 avril 1863. Concédié à l'origine pour une période de cinquante années, ce Privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la recondution actuellement en cours venant à échéance le 1^{er} avril 2027, date à laquelle la Société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social n'a pas évolué au cours du semestre. Le capital social au 30 septembre 2021 de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco est constitué de 24 516 661 actions d'une valeur nominale de 1 euro, cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code ISIN MC0000031187 – BAIN).

L'État monégasque détient 64,21 % du capital au 30 septembre 2021, participation identique à celle au 31 mars 2021.

Le groupe LVMH (Moët Hennessy – Louis Vuitton) via sa filiale Ufipar SAS détenue à 100 % et le groupe G.E.G. (Galaxy Entertainment Group, Macao) détiennent respectivement 5,004 % et 4,997 % du capital au 30 septembre 2021.

Par ailleurs, il est rappelé que le Groupe S.B.M. a été informé le 30 septembre 2020 que la société SCI Esperanza a franchi le seuil des 5 % et détient 5,04 % du capital par une acquisition d'actions sur le marché.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2014 ainsi qu'il suit :

« L'Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'Assemblée. »

Nul ne peut prendre part aux délibérations des Assemblées Générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'Assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'Assemblée.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le Conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ».

Les comptes semestriels présentés au titre de l'exercice 2021/2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société, à l'occasion de sa réunion du 29 novembre 2021.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer (la « Société ») et de ses filiales (« le Groupe S.B.M. ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes dont l'application est obligatoire au 1^{er} avril 2021 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. n'a pas appliqué de normes par anticipation au 30 septembre 2021 et les normes et les incidences des normes non encore adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe S.B.M. sont actuellement en cours d'analyse.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

2.3 Méthode de consolidation

2.3.1 PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe S.B.M. consolide par mise en équivalence Betclie Everest Group, le contrôle étant conjoint entre les deux partenaires. Les éléments explicatifs de cette participation sont décrits dans les notes 3 et 7.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales Société des Bains de Mer USA Incorporated et Monte-Carlo S.B.M. Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux États-Unis et à Singapour.

2.3.2 SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 SEPTEMBRE 2021

<u>NOM</u>	<u>SIEGE SOCIAL</u>	<u>% D'INTERET</u>	<u>METHODE</u>
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, Avenue de Monte-Carlo MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S)	Place du Casino MC 98000 – MONACO	99,60 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	38, avenue Princesse Grace MC 98000 – MONACO	98,00 %	Intégration globale
MC Financial Company (MCFC)	8 rue du Gabian Boîte Postale 3 98001 MONACO CEDEX	97,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, Quai Antoine 1er MC 98000 – MONACO	96,03 %	Intégration globale
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. Betclie Everest Group	5 rue François 1 ^{er} 75008 PARIS	50,00 %	Mise en équivalence
Société Hôtelière du Larvotto (S.H.L.)	8 rue du Gabian MC 98000 - MONACO	98,00 %	Intégration globale

2.3.3 DATE DE CLOTURE

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel, à l'exception des sociétés du groupe Betclie Everest Group pour lesquelles l'exercice social correspond à l'année civile. Betclie Everest Group réalise un arrêté au 31 mars ainsi qu'au 30 septembre pour les besoins de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe S.B.M.

2.3.4 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des

informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

2.3.5 OPERATIONS INTERNES

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe S.B.M. sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

2.3.6 CONVERSION DES COMPTES EXPRIMES EN DEVISES

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe S.B.M. réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

2.4 Principes comptables

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les principes comptables sont énoncés dans chacune des notes concernées.

3.1 Pandémie de Covid-19

3.1.1 ACTIVITE

L'activité observée sur le premier semestre de l'exercice en cours est en forte augmentation par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, mais reste cependant inférieure de 24 % au chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2019/2020. La saison estivale (période de juillet à septembre) a enregistré une reprise de l'activité, avec une augmentation du chiffre d'affaires de 62 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette réalisation reste cependant toujours inférieure de 13 % à ces mêmes trois mois en 2019.

Il est rappelé que le premier semestre de l'exercice 2020/2021 avait été marqué par la fermeture de l'ensemble des casinos et restaurants jusqu'au 2 juin 2020, conformément aux décisions gouvernementales. Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort étaient restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation. En revanche, le Groupe S.B.M. avait conservé l'essentiel de ses revenus liés à ses activités locatives commerciales et résidentielles. Les établissements avaient ensuite rouvert progressivement en juin et juillet.

3.1.2 MESURES DE REDUCTION DES COUTS

Dans ce contexte, le Groupe S.B.M. a mis en œuvre une réduction drastique des dépenses d'exploitation. La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et le choc économique engendré par cette dernière ont obligé le Groupe S.B.M. à accélérer la mise en œuvre d'un plan de restructuration global en complément des dispositions déjà mises en place depuis le début de la crise sanitaire.

La prise en compte de ce plan de restructuration a représenté dans les résultats de l'exercice 2020/2021 une charge nette de 25,3 millions d'euros. Les premiers départs des salariés concernés ont eu lieu au mois de janvier 2021. Les départs se sont poursuivis au cours du 1er semestre 2021/2022 et les derniers départs ont eu lieu sur le mois d'octobre 2021.

Les économies résultant de la réalisation de ces plans de départ devraient atteindre 18 millions d'euros par an. Ces économies, complétées par les actions engagées par ailleurs pour mieux adapter le niveau des charges aux fluctuations saisonnières de l'activité, devraient permettre au Groupe S.B.M. d'obtenir une réduction annuelle de ses charges d'exploitation de l'ordre de 25 millions d'euros. Le Groupe S.B.M. pourra ainsi renouer avec un niveau de rentabilité lui donnant la possibilité d'assurer les investissements nécessaires à sa pérennité, dès que la crise sanitaire sera passée.

3.1.3 TRESORERIE ET CONTINUTE D'EXPLOITATION

Le Groupe S.B.M. maintient par ailleurs un contact étroit avec ses partenaires bancaires qui ont mis à disposition des crédits dont l'encours s'établit maintenant à 150,8 millions d'euros après le remboursement de 26,4 millions d'euros intervenu fin juin, la prochaine échéance étant prévue fin décembre 2021 pour un montant identique (voir note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier »).

Cependant, bien que les échéances de remboursement de l'encours de crédits ne soient pas remises en cause, la baisse importante de l'activité due à la crise sanitaire a entraîné une dégradation forte des résultats du Groupe S.B.M. et certains engagements en termes de ratios ne peuvent être respectés au niveau prévu initialement. Le Groupe S.B.M. a donc sollicité et obtenu de ses partenaires bancaires un aménagement de ses covenants financiers, exposé plus en détail en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier » ci-après.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, le Groupe S.B.M. a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant maximum de 150 millions d'euros. Dans le même temps, l'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que le Groupe S.B.M. émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 30 septembre 2021, l'encours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 110 millions d'euros.

Enfin, début juillet, le Groupe S.B.M. a perçu de sa filiale de jeux en ligne BEG un remboursement de primes d'émission et le paiement de dividendes pour un montant total de 30 millions d'euros.

Le Groupe S.B.M. dispose ainsi d'un niveau de trésorerie disponible de plus de 180 millions d'euros au 26 novembre.

À la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du Groupe S.B.M. à poursuivre son exploitation. Sur cette base les comptes consolidés du Groupe S.B.M. au titre du premier semestre de l'exercice 2021/2022 sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

3.2 Financement des travaux de développement immobilier

Plusieurs opérations ont été engagées pour assurer le financement des travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris et la création du complexe immobilier One Monte-Carlo.

Financements bancaires

La Société a notamment contracté des lignes de crédits auprès d'un pool bancaire en janvier 2017. Les principales caractéristiques de ces financements sont les suivantes :

- mise à disposition de crédits d'un montant total de 230 millions d'euros réparti en deux tranches, dont les tirages à l'initiative de la Société pouvaient s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019 :
 - une tranche A de 86,8 millions d'euros, remboursable en six échéances semestrielles égales consécutives à compter du 30 juin 2020, l'échéance finale étant fixée au sixième anniversaire de la date de signature à savoir le 31 janvier 2023,
 - une tranche B de 143,2 millions d'euros, remboursable en huit échéances semestrielles consécutives à compter du 30 juin 2020, l'échéance finale étant fixée au septième anniversaire de la date de signature à savoir le 31 janvier 2024 et les deux dernières échéances représentant 50 % de l'encours tiré au titre de cette tranche B ;
- la tranche B est assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les Villas du Sporting, dont la mise en place est intervenue le 12 octobre 2017, conformément à l'engagement pris par la Société ;
- le taux d'intérêt applicable à chaque tirage est constitué d'un taux de référence Euribor variable augmenté d'une marge au taux de :
 - 1,7 % à 2,7 % pour la tranche A en fonction du ratio de levier (dette financière nette/EBITDA) ajustable semestriellement à compter du 30 septembre 2019,
 - 1,8 % pour la tranche B ;
- engagements financiers de type « covenants » habituels, dont le non-respect constituerait un cas de défaut au regard du contrat des crédits, avec notamment :
 - ratio de levier, contrôlé chaque semestre à compter du 30 septembre 2019, devant rester en dessous d'un niveau qui est progressivement abaissé comme suit : 3,75 au 30 septembre 2019, 3,40 au 31 mars 2020, 3,00 au 30 septembre 2020 et 2,5 à compter du 31 mars 2021,
 - ratio de couverture des intérêts (EBITDA/Frais financiers) devant rester supérieur ou égal à 6, contrôlé chaque semestre à compter du 31 mars 2017,
 - ratio LTV Long Term Value (encours du crédit tranche B/Valeur de marché des Villas du Sporting et selon le cas des autres immeubles faisant l'objet de sûretés) inférieur ou égal à 40 %, calculé annuellement à compter du 31 mars 2017,
 - ratio de gearing (dette financière nette/capitaux propres) inférieur ou égal à 0,6 au 30 septembre 2019 et 31 mars 2020, puis inférieur à 0,5 au 31 mars et 30 septembre de chaque exercice social au-delà du 31 mars 2020,
 - ces différents engagements de ratios étant complétés par des dispositions habituelles en matière d'investissement, de cession d'actifs, d'endettement financier, d'octroi de garanties et sûretés, d'information, etc.

Le contrat prévoyait également la mise en place de contrats de couverture dans les 60 jours calendaires suivant la fin de la période de disponibilité, portant sur un minimum de 66,67 % du montant de l'Encours des Crédits pour une durée de 3 ans minimum. Comme décrit en note 27 – « Instruments financiers », 4 instruments de taux ont été signés, permettant de limiter le coût de la dette et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Ces instruments, portant sur un montant notionnel initial total de 170 millions d'euros, sont des swaps du taux Euribor 3 mois contre un taux fixe annuel compris entre 0,168 % et 0,19 % suivant les contrats.

À noter que l'apparition d'un cas de défaut peut conduire à l'exigibilité immédiate des sommes empruntées, le contrat des crédits prévoyant toutefois des possibilités de remédiation au non-respect des engagements susvisés.

Au 31 janvier 2019, la Société avait procédé aux tirages de la totalité des deux tranches A et B, pour un montant total de 230 millions d'euros. Au 30 septembre 2021, la dette relative à cet emprunt s'élève à 150,8 millions d'euros, après le remboursement de 26,4 millions d'euros intervenu fin juin, la prochaine échéance étant prévue fin décembre 2021 pour un montant identique.

Cependant, bien que les échéances de remboursement de l'encours de crédits ne soient pas remises en cause, la baisse importante de l'activité due à la crise sanitaire a entraîné une dégradation forte des résultats du Groupe S.B.M., et donc de l'Ebitda depuis mars 2020, et les deux ratios utilisant ce dernier agrégat (ratio de levier et ratio de couverture des intérêts) n'ont pu être respectés au niveau prévu initialement.

Il est à noter que ces deux ratios – ratios de levier et de couverture des intérêts – étaient restés jusqu'alors très en deçà des limites fixées, soit 1,6 pour le ratio de levier et 20,6 pour le ratio de couverture des intérêts au 31 mars 2020.

Le Groupe S.B.M. a donc sollicité de ses partenaires bancaires un aménagement de ses covenants financiers, à savoir :

- l'autorisation d'omettre les calculs des ratios financiers de levier et de couverture des intérêts des certificats remis aux 30 septembre 2020, 31 mars 2021, et 30 septembre 2021 ;
- la modification de la limite du ratio de levier au 31 mars 2022, avec un niveau à ne pas dépasser de 3,2 contre 2,5 précédemment, le ratio de levier devant rester en dessous du niveau de 2,5 pour chaque semestre à compter du 30 septembre 2022 ;

- en proposant un engagement d'information trimestrielle complémentaire.

Les partenaires bancaires ont confirmé unanimement leur accord sur cette demande d'aménagements du contrat des crédits en date du 13 novembre 2020.

Les covenants financiers restant applicables au 30 septembre 2021 sont respectés.

Programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP)

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

Au 30 septembre 2021, l'en-cours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 110 millions d'euros.

3.3 Participation dans Betcliv Everest Group

Il est rappelé que le Groupe S.B.M. détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de Betcliv Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

Betcliv Everest Group (BEG) est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betcliv, Expekt et Everest, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues à 53,9 %.

FINANCEMENT

Le Groupe S.B.M. a perçu début juillet 2021 de sa filiale de jeux en ligne BEG un remboursement de primes d'émission et le paiement de dividendes pour un montant total de 30 millions d'euros.

EXPLOITATION

Le Groupe S.B.M. enregistre au cours du premier semestre de l'exercice 2021/2022 une quote-part de résultat négative de -1,5 million d'euros contre une quote-part de résultat positive de 5,6 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent.

En effet, bien que l'activité reste favorablement orientée, les résultats de Betcliv Everest Group sont impactés par la prise en compte de charges exceptionnelles, notamment en relation avec les plaintes de joueurs autrichiens reçues par Bet-At-Home, réclamant le remboursement de leurs pertes.

3.4 Projet de Resort Intégré au Japon

En mars 2017, le Groupe S.B.M. et le Groupe G.E.G. avaient annoncé la mise en place officielle d'un partenariat stratégique, comprenant notamment un travail commun sur le développement et l'exploitation de nouvelles activités, incluant des projets de Resorts Intégrés (« RI – Resort Intégré ») dans la région Asie-Pacifique. L'annonce de cet accord faisait suite à la prise de participation réalisée par le Groupe G.E.G. dans le capital de la Société en juillet 2015.

Lors de sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil d'Administration de la S.B.M. a validé les termes d'un Agrément avec le Groupe G.E.G. concernant le projet de créer une joint-venture afin de participer ensemble à un consortium incluant plusieurs partenaires locaux, et prendre part au processus d'appel d'offres envisagé par les autorités politiques japonaises pour la création de Resorts Intégrés au Japon.

La joint-venture (la « JV Co ») formée par les deux Groupes sera détenue majoritairement par le Groupe G.E.G. Les termes de cet Agrément stipulent que le Groupe S.B.M. s'engage, à hauteur d'un montant minimum de 50 millions de dollars US, le Groupe G.E.G. s'engageant à hauteur d'un montant minimum de 950 millions de dollars US. En contrepartie, le Groupe S.B.M. recevra 5 % du capital et des intérêts de la JV Co, le Groupe G.E.G. détenant les 95 % restants. Le coût total du projet à terme pourrait représenter 10 milliards de dollars US, le Groupe S.B.M. ayant la possibilité d'augmenter par la suite sa participation dans la JV Co jusqu'à un engagement maximum de 350 millions de dollars US, ce qui pourrait représenter à terme 10 % du capital de la JV Co. L'Agrément a été signé en date du 1^{er} avril 2019.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, de nombreux projets et initiatives majeurs au Japon ont été reportés. Ainsi, le Groupe S.B.M. a été informé que le calendrier envisagé par les autorités japonaises pour la création de Resorts Intégrés au Japon avait été décalé et que les délais de réponse au processus d'appels d'offres impliquant les autorités régionales et les différents consortiums seraient étendus jusqu'en avril 2022. Cependant, par un communiqué en date du 17 mai 2021, le Groupe G.E.G., en accord avec le Groupe S.B.M., a fait part de sa décision de se retirer de la procédure d'appel d'offres initiée par la ville de Yokohama, tout en réitérant son intérêt à participer au développement d'un Resort Intégré au Japon.

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 4 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Écarts d'acquisition – goodwill

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- logiciels : amortissement sur 3 à 6 ans ;
- concessions : durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité.

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Le tableau de variation des goodwill et immobilisations incorporelles au 30 septembre 2021 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 1er avril 2020	622	37 658	18	1 545	39 221
Acquisitions		1 934		1 277	3 211
Cessions / sorties d'actifs		-41			-41
Reclassements		1 302		-1 302	
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 31 mars 2021	622	40 852	18	1 520	42 391
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2020	590	30 680	18		30 699
Dotations aux amortissements/dépréciations		2 086			2 086
Cessions / sorties d'actifs					
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 31 mars 2021	590	32 766	18		32 784
VALEURS NETTES au 31 mars 2021	32	8 086		1 520	9 606
Valeurs brutes au 1er avril 2021	622	40 852	18	1 520	42 391
Acquisitions		164		506	670
Cessions / sorties d'actifs					
Reclassements		936		-760	176
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 30 septembre 2021	622	41 952	18	1 266	43 237
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2021	590	32 766	18		32 784
Dotations aux amortissements/dépréciations		966			966
Cessions / sorties d'actifs					
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2021	590	33 732	18		33 751
VALEURS NETTES au 30 septembre 2021	32	8 220		1 266	9 486

Le poste « immobilisations incorporelles » comprend essentiellement :

- l'indemnité d'acquisition des droits aux bénéfices versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société en juillet 1995. Cette indemnité, qui est

comptabilisée sous la rubrique « concessions et droits similaires », a été amortie en totalité sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007 ;

- les logiciels et développements informatiques.

NOTE 5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main-d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car cette dernière était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe S.B.M. et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions : 17 à 50 ans ;
- installations techniques et matériels : 3 à 15 ans ;
- autres immobilisations : 3 à 10 ans.

Les biens désignés au paragraphe ci-après « Régime juridique de certains biens immobiliers » sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

Dépréciation des éléments d'actifs

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe S.B.M. dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société s'est vu concéder le Privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges. Ce Privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le Privilège jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le Cahier des Charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société remettra gratuitement à l'Autorité concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 30 septembre 2021, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 17,5 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, les biens tels qu'inscrits sur la liste ci-après, dont l'Autorité concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris Monte-Carlo ;

- Sporting Monte-Carlo ;
- Hôtel de Paris et jardins ;
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles au 30 septembre 2021 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeurs brutes au 1er avril 2020	161 496	1 341 946	268 510	160 415	15 647	1 948 013
Acquisitions		12 505	3 011	4 292	2 772	22 579
Cessions / sorties d'actifs		-256	-4 813	-679		-5 748
Reclassements		9 938	849	684	-11 471	
Entrées de périmètre et autres variations						
Valeurs brutes au 31 mars 2021	161 496	1 364 131	267 558	164 711	6 949	1 964 845
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2020	38 109	559 032	174 919	87 670		859 730
Dotations aux amortissements	16	48 736	13 667	12 934		75 353
Cessions / sorties d'actifs		-246	-4 752	-646		-5 644
Entrées de périmètre et autres variations						
Amortissements / dépr. au 31 mars 2021	38 125	607 522	183 835	99 956		929 439
VALEURS NETTES au 31 mars 2021	123 371	756 610	83 723	64 755	6 949	1 035 406
Valeurs brutes au 1er avril 2021	161 496	1 364 131	267 558	164 711	6 949	1 964 845
Acquisitions (1)		3 840	723	1 402	2 481	8 446
Cessions / sorties d'actifs		-147	-207	-93		-446
Reclassements		1 644	357	577	-2 755	-176
Entrées de périmètre et autres variations						
Valeurs brutes au 30 septembre 2021	161 496	1 369 468	268 432	166 597	6 675	1 972 668
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2021	38 125	607 522	183 835	99 956		929 439
Dotations aux amortissements	8	22 481	6 310	6 422		35 221
Cessions / sorties d'actifs		-88	-192	-93		-373
Entrées de périmètre et autres variations						
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2021	38 133	629 914	189 953	106 284		964 288
VALEURS NETTES au 30 septembre 2021	123 363	739 554	78 478	60 313	6 675	1 008 381

- (1) Les acquisitions de l'exercice incluent notamment la poursuite des travaux de rénovation au Casino de Monte-Carlo et de la digue au Monte-Carlo Beach.

NOTE 6 DROITS D'UTILISATION

PRINCIPES COMPTABLES

Lors de la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un droit d'usage de l'actif est comptabilisé en droit d'utilisation, correspondant aux paiements futurs actualisés. Cet actif est amorti sur la durée de vie du contrat.

Le tableau de variation des droits d'utilisation au 30 septembre 2021 se présente ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Total
Valeurs brutes au 1er avril 2020		21 882	2 503	1 449	25 835
Nouveaux contrats de location		34	720	724	1 478
Fins et résiliations de contrats			-269	-20	-289
Entrées de périmètre et autres variations		-8	-186	-1	-195
Valeurs brutes au 31 mars 2021		21 908	2 769	2 152	26 829
Amortissement au 1er avril 2020		6 339	695	347	7 381
Dotations aux amortissements (1)		10 218	867	728	11 813
Fins et résiliations de contrats			-189	-20	-209
Entrées de périmètre et autres variations			-2	-1	-3
Amortissements / dépr. au 31 mars 2021		16 558	1 371	1 054	18 983
VALEURS NETTES au 31 mars 2021		5 350	1 398	1 098	7 846
Valeurs brutes au 1er avril 2021		21 908	2 769	2 152	26 829
Nouveaux contrats de location (2)		2	572	11	586
Fins et résiliations de contrats			-256	-58	-314
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 30 septembre 2021		21 910	3 085	2 106	27 101
Amortissement au 1er avril 2021		16 558	1 371	1 054	18 983
Dotations aux amortissements (1)		1 607	507	214	2 328
Fins et résiliations de contrats			-167	-58	-225
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2021		18 165	1 712	1 210	21 086
VALEURS NETTES au 30 septembre 2021		3 745	1 373	896	6 014

- (1) Pour rappel, compte tenu de la situation, le Groupe S.B.M. avait indiqué sur l'exercice 2020/2021 son intention de fermer définitivement le Sun Casino dont le bail actuel arrive à échéance en juin 2022. Un amortissement complémentaire de 3,9 millions d'euros avait été comptabilisé sur l'exercice 2020/2021 afin de déprécier en totalité la valeur nette comptable du droit d'utilisation relatif à la location de la salle du Sun Casino.

- (2) Les nouveaux contrats de location au 30 septembre 2021 concernent principalement des machines à sous.

L'échéancier des dettes de location relatives à ces contrats de location est présenté en note 13 – « Emprunts, passifs financiers et dettes de location ».

PRINCIPES COMPTABLES**Participations mises en équivalence**

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par ces entreprises, après prise en compte des ajustements liés à la valorisation des éléments à la date d'acquisition conformément à IFRS 3 révisé. La valeur des titres mis en équivalence inclut également les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires comptabilisés en capitaux propres dans les entreprises associées :

- opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ;
- changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
lorsque l'entreprise associée accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, dans les conditions prévues par la norme IAS 32-IAS 39, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS 28 révisé et selon les recommandations de l'AMF.

Comme décrit en note 5 – Immobilisations corporelles/Dépréciation des éléments d'actifs, et conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une participation mise en équivalence est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur cinq ans et une valeur normative. Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés peut également être effectuée avec une évaluation basée sur des multiples boursiers comparables. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe S.B.M. dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de la participation mise en équivalence est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Actifs financiers non courants

Les prêts et placements à long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres ou en résultat suivant l'option retenue titre par titre.

Le tableau de variation des participations mises en équivalence et actifs financiers non courants au 30 septembre 2021 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence (2)	Prêts à long terme	Autres actifs financiers (1)	Total Actifs financiers non courants
Valeurs brutes au 1er avril 2020	109 313	547	1 624	2 170
Acquisitions / Augmentations		45		46
Cessions / Diminutions	-72 500	-11	-616	-627
Reclassements				
Variation de valeur	29 307			
Valeurs brutes au 31 mars 2021	66 120	581	1 008	1 589
Dépréciations au 1er avril 2020		434	658	1 092
Dotations / reprises de dépréciation		23	6	29
Dépréciations au 31 mars 2021		457	664	1 121
VALEURS NETTES au 31 mars 2021	66 120	124	344	467
Valeurs brutes au 1er avril 2021	66 120	581	1 008	1 589
Acquisitions / Augmentations				
Cessions / Diminutions	-21 000		-8	-8
Reclassements				
Variation de valeur	-10 429			
Valeurs brutes au 30 septembre 2021	34 692	581	1 000	1 581
Dépréciations au 1er avril 2021		457	664	1 121
Dotations / reprises de dépréciation			18	18
Dépréciations au 30 septembre 2021		457	682	1 139
VALEURS NETTES au 30 septembre 2021	34 692	124	318	442

(1) La rubrique « Autres actifs financiers » comprend essentiellement les titres et les créances rattachées de la filiale S.B.M. USA Incorporated aux États-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 30 septembre 2021.

(2) La rubrique « Participations mises en équivalence » correspond à la participation de 50 % détenue dans Betclie Everest Group.

Le tableau ci-après détaille l'évolution de cette participation dans les comptes du Groupe S.B.M. :

En milliers d'euros	Exercice 2020/2021	1er semestre 2021/2022
Valeur des titres en début de période	109 313	66 120
Quote-part de résultat de la période	30 866	-1 468
Opérations comptabilisées directement en capitaux propres		
- Variation des transactions portant sur les intérêts minoritaires	-1 601	
- Remboursement de prime d'émission (1)	-72 500	-21 000
- Dividendes (1)		-9 000
- Autres variations	42	39
Variation de la période	-43 193	-31 429
Valeur des titres en fin de période	66 120	34 692

- (1) Comme indiqué en note 3.3 – « Participation dans Betcliv Everest Group », le remboursement de primes d'émission et le paiement de dividendes pour un montant total de 30 millions d'euros intervenu au cours du premier semestre de l'exercice 2021/2022 résulte d'une décision des associés en juillet 2021.

Le remboursement de prime d'émission d'un montant de 72,5 millions d'euros sur l'exercice 2020/2021 résulte de 2 décisions des associés, l'une en juin 2020 pour un montant de 65 millions d'euros et l'autre en octobre 2020 pour un montant de 7,5 millions d'euros.

BEG est confronté à différents risques et opportunités pouvant avoir des conséquences significatives sur sa valeur. S'agissant des risques, les principaux sont présentés au chapitre 2.1 – « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement universel du Groupe S.B.M. au 31 mars 2021. Conformément aux principes comptables décrits ci-avant, une évaluation de la valeur d'utilité de BEG avait été réalisée en mai 2018 par un cabinet expert indépendant en évaluation afin d'estimer la valeur recouvrable de BEG, et en conséquence de pouvoir être en mesure de comparer la valeur des titres BEG mis en équivalence dans les comptes du Groupe S.B.M. avec leur valeur recouvrable. Le plan d'affaires et les hypothèses clés retenues alors pour la détermination des flux de trésorerie actualisés, tels que les prévisions de croissance, le taux de marge prévisionnel et le taux de croissance à long terme correspondaient à la meilleure estimation de la Direction et reflétaient la meilleure estimation à cette date des réalisations attendues de façon cohérente avec les budgets, l'organisation, les plans d'action et les projets de BEG. Les deux scénarios (haut et bas) avaient été envisagés par l'expert en évaluation et les résultats de valorisation établis en mai 2018 étaient supérieurs à la valeur correspondante des actifs dans les comptes du Groupe S.B.M. L'évolution favorable des activités enregistrée depuis cette date, supérieure aux hypothèses du plan d'affaires qui avaient été utilisées pour les besoins de cette évaluation, ne remet pas en cause la valorisation de mai 2018. Il n'a pas été procédé à une réactualisation de cette évaluation, celle-ci étant largement supérieure à la valeur des actifs concernés dans les comptes consolidés.

ÉTATS FINANCIERS RESUMES DE BETCLIC EVEREST GROUP

L'information financière retenue au 30 septembre 2021 par le Groupe S.B.M. retraitée des ajustements effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence se résume comme suit :

Bilan résumé - en milliers d'euros	Au 30 septembre 2021
Total Actif Non Courant	186 260
Total Actif Courant	178 211
<i>dont Trésorerie et Equivalents de Trésorerie</i>	131 026
Total Passif Non Courant	256 318
<i>dont Emprunts et Dettes Financières</i>	121 729
Total Passif Courant	183 168
<i>dont Emprunts et Dettes Financières</i>	25 395

Compte de résultat résumé - en milliers d'euros	6 mois (1er avril au 30 septembre 2021)
Chiffre d'affaires net des bonus accordés	364 477
Amortissements, Dépréciations et Provisions	-5 870
(Charges)/Produits d'intérêts	-3 404
(Charges)/Produits d'Impôts	-4 016
Résultat Net Part du Groupe	-2 935
Autres Eléments du Résultat Global Part du Groupe	22
Résultat Global total Part du Groupe	-2 913

La valeur de la participation mise en équivalence se présente ainsi (*en milliers d'euros*) :

Quote-part des capitaux propres détenue	Ecart d'acquisition (goodwill implicite)	Participation mise en équivalence
-41 479	76 171	34 692

NOTE 8 STOCKS

PRINCIPE COMPTABLE

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2021	12 967
Dépréciation au 31 mars 2021	62
VALEUR NETTE au 31 mars 2021	12 905
Valeur brute au 30 septembre 2021	13 112
Dépréciation au 30 septembre 2021	105
VALEUR NETTE au 30 septembre 2021	13 007

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons – vins, alcools, etc. – conservées dans les caves des établissements.

NOTE 9 CLIENTS

PRINCIPE COMPTABLE

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat en fonction des pertes de crédit attendues à maturité, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2021	107 084
Dépréciation au 31 mars 2021	83 864
VALEUR NETTE au 31 mars 2021	23 221
Valeur brute au 30 septembre 2021	120 239
Dépréciation au 30 septembre 2021	84 825
VALEUR NETTE au 30 septembre 2021	35 414

Les créances concernent essentiellement le secteur jeux, et dans une moindre mesure les secteurs hôtelier et locatif.

Analyse par ancienneté

Créances à moins de 6 mois	51 057
Créances entre 6 et 12 mois	8 122
Créances à plus d'un an	61 060
TOTAL VALEUR BRUTE AU 30 SEPTEMBRE 2021	120 239

NOTE 10 AUTRES DEBITEURS

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés (1)	Autres créances d'exploitation (2)	Créances diverses	Charges constatées d'avance (3)	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2021	10 096	10 095	2 928	4 947	28 066
Dépréciations au 31 mars 2021			266		266
VALEURS NETTES au 31 mars 2021	10 096	10 095	2 662	4 947	27 800
Valeur brute au 30 septembre 2021	9 875	11 470	3 806	7 352	32 503
Dépréciation au 30 septembre 2021			235		235
VALEUR NETTE au 30 septembre 2021	9 875	11 470	3 571	7 352	32 268

- (1) Comprend notamment l'acompte de réservation versé dans le cadre d'une promesse d'achat d'espaces de bureaux dans l'immeuble Aigue Marine, immeuble où sont déjà regroupés les services du siège administratif du Groupe S.B.M.
- (2) Comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA. L'augmentation par rapport au 31 mars 2021 s'explique principalement par une augmentation de la TVA sur biens et services, en lien avec l'augmentation des dettes fournisseurs au 30 septembre 2021 par rapport au 31 mars 2021 (voir note 17 – « Fournisseurs »).
- (3) Comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils et les assurances facturées en début d'exercice.

NOTE 11 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers	Juste valeur des instruments dérivés	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2021		20		20
Dépréciations au 31 mars 2021				
VALEURS NETTES au 31 mars 2021		20		20
Valeur brute au 30 septembre 2021		21		21
Dépréciation au 30 septembre 2021				
VALEUR NETTE au 30 septembre 2021		21		21

NOTE 12 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

PRINCIPE COMPTABLE

Les actifs de trésorerie et équivalents de trésorerie consistent en des disponibilités à vue et des disponibilités à terme. Lorsque des placements sont réalisés, ce qui n'est plus pratiqué, la règle est que ces placements doivent pouvoir être rendus immédiatement disponibles, avec un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont alors évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2021
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités à terme	10 000	10 000
Disponibilités à vue	90 699	203 573
TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE	100 699	213 573
Banques créditrices		
TOTAL TRESORERIE	100 699	213 573
dont gain (perte) de juste valeur		

NOTE 13 EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET DETTES DE LOCATION

PRINCIPE COMPTABLE

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les paiements futurs actualisés des contrats de location d'actifs spécifiquement dédiés sont comptabilisés en dettes de location.

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2021
ANALYSE PAR CATEGORIES		
Emprunts auprès des établissements de crédit (4)	175 667	149 589
Titres de créances négociables à court terme (5)	54 917	109 878
Dettes de location (3)	12 509	8 944
Autres dettes et dépôts (1)	22 428	23 440
Juste valeur des instruments dérivés (2)	378	273
Soldes créditeurs de banque		
TOTAL	265 899	292 124
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Echéances à moins d'un an	119 561	174 408
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	140 217	111 620
Echéances à plus de cinq ans	6 121	6 095
TOTAL	265 899	292 124

(1) Les autres dettes et dépôts sont principalement constitués des cautions reçues des locataires.

- (2) Voir note 27 – « Instruments financiers ».
- (3) Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », à la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un passif « dettes de location » est comptabilisé, correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'utilisation (voir note 7 – « Droits d'utilisation »).
- (4) Afin d'assurer le financement de ses différents projets, la Société a mis en place des lignes de crédits fin janvier 2017 (voir note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers ») pour un montant total de 230 millions d'euros, dont les tirages à l'initiative de l'emprunteur pouvaient s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Ces financements sont remboursés semestriellement, la première échéance étant intervenue le 30 juin 2020 et la dernière étant fixée au 31 janvier 2024. Au 30 septembre 2021, la dette relative à cet emprunt s'élève à 150,8 millions d'euros, après le remboursement de 26,4 millions d'euros intervenu fin juin, la prochaine échéance étant prévue fin décembre 2021 pour un montant identique. Le Groupe S.B.M. maintient le plan de remboursement de ces lignes de crédits tel que prévu à la mise en place, malgré les fortes perturbations créées par la crise sanitaire sur l'évolution de ses activités. Pour rappel les frais payés directement imputables à l'émission de la dette sont inclus dans l'évaluation de celle-ci et sont donc présentés en diminution du montant emprunté.
- (5) Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers », l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 30 septembre 2021, l'encours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 110 millions d'euros.

Le Groupe S.B.M. dispose par ailleurs de facilités de découvert autorisé pour 15 millions d'euros, montant non utilisé en date du 30 septembre 2021.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 30 septembre 2021 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit à taux variables	150 800	150 800	
Découverts confirmés	15 000		15 000
TOTAL	165 800	150 800	15 000
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT			
Échéances à moins d'un an	67 800	52 800	15 000
Échéances à plus d'un an et moins de cinq ans	98 000	98 000	
Échéances à plus de cinq ans			

NOTE 14 AVANTAGES DU PERSONNEL

PRINCIPE COMPTABLE

Les avantages offerts par le Groupe S.B.M. à ses salariés et retraités (engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables) sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (méthode des « unités de crédit projetées »).

Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe S.B.M. en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation. Ceux-ci proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis en capitaux propres et n'impactent pas le compte de résultat.

Sont en revanche comptabilisés sous la rubrique « charges de personnel » le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

Le tableau de variation de l'exercice relatif aux avantages du personnel se présente ainsi :

en milliers d'euros	31 mars 2021	Charge de la période	Versements	Ecart actuariels	30 septembre 2021
Indemnités de départ	34 500	1 028	-747	-316	34 464
Engagements de retraite	11 502	82	-397	-589	10 599
Médailles du travail	153	9	-17		145
TOTAL	46 155	1 118	-1 161	-904	45 209

Les hypothèses actuarielles retenues au 30 septembre 2021 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans ;
- taux de revalorisation : salaires 2,8 % à 3,40 % suivant les catégories – rentes 2,5 % ;
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut :
 - taux d'actualisation : taux déterminé sur la base d'un indice IBoxx correspondant au taux d'obligation d'entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 10 ans et plus (0,89 %),
 - tables d'espérance de vie : THTF0002 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite.

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	30 septembre 2021
ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	46 155
Coût des services rendus	842
Charge d'intérêt	276
Prestations versées	-1 161
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice	-904
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	45 209
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à l'ouverture	24 379
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice en capitaux propres	-904
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à la clôture	23 475

La charge de l'exercice est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	30 septembre 2021
Coût des services rendus	842
Charge d'intérêt	276
CHARGE DE L'EXERCICE	1 118

ANALYSE DE LA SENSIBILITE DE LA PROVISION AUX VARIATIONS DE TAUX D'ACTUALISATION

en milliers d'euros	30 septembre 2021
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	45 209
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation minoré de 0,5 %	47 916
Ecart	2 707
% de variation	6%
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation majoré de 0,5 %	42 733
Ecart	-2 476
% de variation	-5%

ANALYSE DE LA CONSTITUTION DES ECARTS ACTUARIELS

en milliers d'euros	30 septembre 2021
(Gains) / Pertes actuariels générés sur l'exercice	-904
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	-68
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses financières	-836

NOTE 15 PROVISIONS

PRINCIPE COMPTABLE

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe S.B.M. a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

La distinction courant/non courant est appliquée suivant que l'échéance du déboucement attendu est supérieur ou inférieur à 1 an.

La variation du poste des provisions au cours du premier semestre de l'exercice 2021/2022, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2021	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2021
Litiges	6 416	165	-35	-664	50	5 933
Autres risques	16 739	1 440	-964	-1 098	-50	16 068
Charges	4 015		-2 048	-104		1 863
TOTAL	27 170	1 605	-3 047	-1 865		23 863
dont provisions à caractère courant	16 150	1 181	-2 345	-1 180	678	14 484
dont provisions à caractère non courant	11 019	424	-702	-684	-678	9 379

Les provisions pour litiges sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

Les provisions pour autres risques au 30 septembre 2021 concernent principalement les risques d'indemnisation chômage à verser, notamment dans le cadre des mesures de réduction de coûts et de plan de restructuration décrites en note 3.1.2.

Les provisions pour charges au 30 septembre 2021 concernent principalement la provision constituée par le Groupe S.B.M. suite à sa décision de fermeture définitive du Sun Casino, au titre des charges locatives et taxes restant à courir jusqu'à l'échéance de ses engagements en juin 2022.

NOTE 16 AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

PRINCIPE COMPTABLE

Les subventions accordées au Groupe S.B.M. pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2021
Produits constatés d'avance à plus d'un an	162 107	150 825
Subvention d'investissement	4 558	4 483
TOTAL	166 665	155 308

La rubrique « Produits constatés d'avance à plus d'un an » est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe S.B.M., et notamment des droits au bail perçus au titre des baux consentis dans le cadre des projets immobiliers de rénovation de l'Hôtel de Paris et de développement du complexe immobilier du One Monte-Carlo, dont le produit est repris en résultat de façon linéaire sur la durée des baux depuis la mise en service desdits projets.

La diminution des produits constatés d'avance au cours du premier semestre de l'exercice résulte principalement du transfert en « Autres créditeurs » des droits au bail qui seront repris en résultat au cours des 12 prochains mois, compte tenu des mises en services desdits projets.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe S.B.M. a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissements, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 75 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours du premier semestre de l'exercice 2021/2022.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 4 633 milliers d'euros, se décompose en :

- 150 milliers d'euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique « Autres créditeurs – compte de régularisation » ;
- 4 483 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2022/2023 et suivants (rubrique « Autres passifs à caractère non courant »).

NOTE 17 FOURNISSEURS

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2021
Dettes fournisseurs	7 558	8 856
Factures non parvenues	12 707	20 420
TOTAL	20 265	29 276

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique principalement par le niveau d'activité enregistré au cours de la saison estivale.

NOTE 18 PASSIFS SUR CONTRATS

Conformément à la norme IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », les dettes au titre du programme de fidélité, les avances et acomptes des clients du secteur hôtelier ainsi que la dette relative aux jackpots progressifs des appareils automatiques sont comptabilisés en « Passifs sur contrats ».

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2021
Avances et acomptes clients	21 207	24 868
Programmes de fidélité	3 847	4 389
Autres passifs sur contrats	472	1 064
TOTAL	25 526	30 321

NOTE 19 AUTRES CREDITEURS

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2021
Dépôts reçus (1)	21 515	16 985
Dettes fiscales et sociales (2)	89 086	87 705
Autres dettes d'exploitation	5 782	8 257
Dettes sur immobilisations	9 069	5 966
Autres dettes	3 742	4 738
Comptes de régularisation (3)	36 010	39 588
TOTAL	165 203	163 239

- (1) Les dépôts reçus au 30 septembre 2021 concernent principalement les dépôts effectués par les clients jeux.
- (2) La variation des dettes fiscales et sociales au 30 septembre 2021 s'explique principalement par une diminution de la dette sociale relative au plan de restructuration pour le personnel, compensée par une augmentation de la redevance des jeux et de la TVA collectée, en lien avec l'activité constatée au 1er semestre de l'exercice de l'exercice 2021/2022.
- (3) La variation des comptes de régularisation au 30 septembre 2021 s'explique principalement par une augmentation des loyers perçus d'avance à court terme.

Notes sur le compte de résultat consolidé

NOTE 20 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

PRINCIPE COMPTABLE

À l'exception du chiffre d'affaires du secteur locatif, l'ensemble du chiffre d'affaires du Groupe S.B.M. entre dans le champ de la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Ainsi, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lors du transfert du contrôle du bien et/ou service au client, soit en continu, soit à une date donnée. Les avantages attribués au client sont considérés comme des obligations de performance satisfaites au moment de la consommation par le client desdits avantages. En conséquence, le chiffre d'affaires afférent est différé et reconnu en chiffre d'affaires au rythme de la consommation.

Le chiffre d'affaires est évalué au montant de la contrepartie reçue ou à recevoir en échange de la fourniture du bien ou du service fourni au client, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de table et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons, des commissions de change et du chiffre d'affaires relatif à l'exploitation de la restauration au sein des casinos. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et, le cas échéant, hors service réparti au personnel.

Conformément à IFRS 16 « Contrats de location », le chiffre d'affaires du secteur locatif est comptabilisé en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2020	30 septembre 2021
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	124 294	48 112	112 550
Secteur hôtelier	108 979	71 077	140 043
Secteur locatif	106 198	51 092	58 525
Autres	4 609	2 810	6 462
Cessions internes	-7 192	-4 330	-6 165
TOTAL	336 887	168 761	311 414

NOTE 21 CHARGES DE PERSONNEL

PRINCIPE COMPTABLE

Les frais de personnel sont présentés hors service pour le personnel du secteur hôtelier rémunéré à la masse, et déduction faite des pourboires collectés auprès de la clientèle pour le secteur jeux.

Les principes comptables relatifs aux avantages du personnel sont décrits en note 14.

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2020	30 septembre 2021
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	143 134	58 792	77 211
Charges sociales et autres charges assimilées	64 007	27 650	36 708
Avantages du personnel	2 720	1 360	1 118
TOTAL	209 862	87 802	115 038

Les charges de personnel du premier semestre de l'exercice 2021/2022 sont en augmentation de 27,2 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Cette augmentation se décompose comme suit :

- augmentation des frais de personnel du secteur jeux de 6 millions d'euros, qui s'explique par une diminution du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, période qui avait été marquée par une fermeture des établissements au cours du 1^{er} trimestre, et des éléments variables de rémunération plus importants sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2021/2022 du fait de l'activité. Cette augmentation est partiellement compensée par la mise en œuvre du plan de restructuration décrit en note 3.1.2 – « Mesures de réduction des coûts », dont les départs se sont étalés sur le premier semestre de l'exercice en cours ;
- augmentation des frais de personnel du secteur hôtelier de 17,4 millions d'euros, qui s'explique également par une diminution du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé et le recours à un effectif saisonnier plus important par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, période qui avait été marquée par une fermeture de plusieurs des établissements au cours du 1^{er} trimestre et une réouverture partielle. Cette augmentation est partiellement compensée par la mise en œuvre du plan de restructuration décrit en note 3.1.2 – « Mesures de réduction des coûts », dont les départs se sont étalés sur le premier semestre de l'exercice en cours ;
- stabilité des frais de personnel du secteur locatif ;
- augmentation des autres frais de personnel de 3,1 millions d'euros, avec une diminution du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pour les personnels des services supports et la prise en compte d'une charge au titre de l'intéressement aux résultats du Groupe pour un montant de 2,1 millions d'euros. Cette augmentation est partiellement compensée par la mise en œuvre du plan de restructuration décrit en note 3.1.2 – « Mesures de réduction des coûts », dont les départs se sont étalés sur le premier semestre de l'exercice en cours ;
- augmentation des provisions pour litiges avec le personnel de 0,5 million d'euros.

Le poste des avantages au personnel correspond à la charge de l'exercice au titre des avantages au personnel présenté en note 14.

NOTE 22 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2020	30 septembre 2021
COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT			
Pertes sur créances irrécouvrables	-10 991	-3	-12
Reprises de provisions antérieurement constituées	14 053	165	1 004
Provisions pour dépréciation constatées sur la période	-17 478	-11 372	-7 855
TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT	-14 417	-11 210	-6 863
RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. & INCORPORELS			
Produits de cession	150	19	11
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-225	-27	-163
RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS & INCORPORELS	-75	-8	-152
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	370	273	75
AUTRES PRODUITS	3 883	586	355
AUTRES CHARGES (1)	-4 792	-3 137	217
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS	-15 031	-13 497	-6 367

- (1) Pour rappel, le Groupe S.B.M. ayant indiqué au 1^{er} semestre de l'exercice 2020/2021 son intention de fermer définitivement le Sun Casino, une provision pour charge avait été comptabilisée pour un montant de 2,7 millions d'euros, correspondant à la valeur des contrats pour lesquels le Groupe S.B.M. restait engagé au 30 septembre 2020.

NOTE 23 RESULTAT OPERATIONNEL

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables.

La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 28 – « Informations sectorielles ».

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2020	30 septembre 2021
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	-46 936	-42 235	12 086
Secteur hôtelier	-61 727	-19 380	13 641
Secteur locatif	71 852	33 841	42 181
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-66 440	-15 241	-17 826
TOTAL	-103 251	-43 015	50 082

NOTE 24 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2020	30 septembre 2021
Produits perçus (1)	7	3	6
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement			
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS	7	3	6
Charges et intérêts	-6 963	-3 635	-2 847
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux			
TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-6 963	-3 635	-2 847
Différences de change		11	-51
Résultat sur dérivés de change			
Variation juste valeur des instruments dérivés de change			
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente			
Dividendes perçus			
Variation juste valeur des actifs financiers et dérivés actions			
Autres	-7	2	-18
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS	-7	13	-69

(1) Correspond aux produits perçus sur les placements effectués (dépôts à terme).

NOTE 25 CHARGE D'IMPOTS

La Société réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Autres notes complémentaires aux états financiers consolidés

NOTE 26 EFFECTIFS

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2021	30 septembre 2020	30 septembre 2021
Cadres	752	765	706
Agents de maîtrise et Employés	2 912	3 075	3 104
TOTAL	3 664	3 840	3 810

La baisse des effectifs par rapport au premier semestre de l'exercice précédent s'explique par la mise en œuvre du plan de restructuration décrit en note 3.1.2 – « Mesures de réduction des coûts », dont les départs se sont étalés sur le premier semestre de l'exercice en cours. Cette diminution est partiellement compensée par le recours à un effectif saisonnier plus important que le premier semestre de l'exercice passé, période qui avait été marquée par une fermeture de plusieurs établissements au cours du 1^{er} trimestre et une réouverture partielle.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS

PRINCIPE COMPTABLE

Le Groupe S.B.M. peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable et documentés comme tels au regard de la norme IFRS 9 sont comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture. En particulier, les couvertures de flux de trésorerie (cash-flow hedge) sont réévaluées à la juste valeur au bilan et rapportées au résultat lorsque les flux de trésorerie attendus couverts influent sur ce dernier.

Pour les autres instruments dérivés, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période.

INSTRUMENTS DE TAUX

Comme indiqué en note 3, le contrat des crédits signé en janvier 2017 prévoyait la mise en place de contrats de couverture portant sur un minimum de 66,67 % du montant de l'Encours des Crédits pour une durée de 3 ans minimum.

À fin mars 2019, quatre instruments de taux ont été signés, permettant de limiter le coût de la dette et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Ces instruments, portant sur un montant notionnel initial total de 170 millions d'euros, sont des swaps du taux Euribor 3 mois contre un taux fixe annuel compris entre 0,168 % et 0,19 % suivant les contrats.

Conformément à la comptabilité de couverture définie par IFRS 9 et selon cette qualification donnée après documentation de la relation de couverture mise en place par la Société sur les 4 contrats de swap, la juste valeur des contrats, qui s'établit à - 273 milliers d'euros au 30 septembre 2021 contre - 378 milliers d'euros au 31 mars 2021, a été comptabilisée en autres éléments du résultat global.

NOTE 28 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe S.B.M. opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe S.B.M. a identifié quatre secteurs d'activité :

- le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo, au Casino Café de Paris, au Sun Casino (jusqu'à sa fermeture le 15 mars 2020, le Groupe S.B.M. ayant annoncé son intention de ne pas rouvrir cet établissement) et au Bay Casino. Tous ces établissements sont situés en Principauté de Monaco. L'exploitation de la restauration au sein des casinos est également rattachée au secteur jeux ;
- le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, Café de Paris Monte-Carlo, Sporting Monte-Carlo, Thermes Marins Monte-Carlo, Le Méridien Beach Plaza, et Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français ;
- le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, les locations des Villas du Sporting et de la Vigie, ainsi que les activités des résidences du Sporting, du Balmoral et du One Monte-Carlo ;
- le secteur autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris Monte-Carlo et de la boutique située Place du Casino ainsi que des prestations de services et des redevances de licences de marques.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique « Résultats non répartis ». Il s'agit à la fois d'éléments :

- à caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- à caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, les plans de départ du personnel, etc.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES PAR SECTEUR

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES						
1er semestre 2020/2021	Produits avant éliminations intra-groupe	48 112	71 077	51 092	2 810	173 091
	Opérations intra-groupe	-671	-3 660			-4 330
	Produits des activités ordinaires	47 441	67 418	51 092	2 810	168 761
1er semestre 2021/2022	Produits avant éliminations intra-groupe	112 550	140 043	58 525	6 462	317 580
	Opérations intra-groupe	-1 013	-5 152			-6 165
	Produits des activités ordinaires	111 537	134 891	58 525	6 462	311 414
variation n/n-1	montant	64 096	67 473	7 433	3 652	142 653
variation n/n-1	%	135,1%	100,1%	14,5%	130,0%	84,5%

RESULTAT OPERATIONNEL PAR SECTEUR

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique « Résultats non répartis ».

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS						
1er semestre 2020/2021	-31 105	2 436	45 083	1 305	-11 320	6 399
1er semestre 2021/2022	15 283	33 403	53 026	2 845	-15 959	88 598
variation n/n-1 montant	46 388	30 967	7 944	1 540	-4 639	82 199
AMORTISSEMENTS						
1er semestre 2020/2021	-11 130	-21 816	-11 241	-1 207	-4 020	-49 414
1er semestre 2021/2022	-3 197	-19 761	-10 845	-1 161	-3 551	-38 516
variation n/n-1 montant	7 933	2 054	396	46	469	10 898
RESULTAT OPERATIONNEL						
1er semestre 2020/2021	-42 235	-19 380	33 841	99	-15 340	-43 015
1er semestre 2021/2022	12 086	13 641	42 181	1 684	-19 510	50 082
variation n/n-1 montant	54 321	33 021	8 340	1 585	-4 170	93 098

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES PAR SECTEUR

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
IMMOBILISATIONS NETTES CORPORELLES & INCORPORELLES						
au 31 mars 2021	48 117	502 305	425 622	29 168	39 801	1 045 013
au 30 septembre 2021	47 345	487 036	416 511	28 305	38 671	1 017 867
variation du semestre	-772	-15 269	-9 112	-863	-1 130	-27 146
INVESTISSEMENTS						
Exercice 2020/2021	6 260	9 541	5 080	858	4 052	25 791
1er semestre 2021/2022	2 019	3 712	1 499	529	1 357	9 116

NOTE 29 RESULTAT PAR ACTION

	31 mars 2021	30 septembre 2020	30 septembre 2021
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)	-3,23	-1,67	1,86
Résultat net dilué par action (en euros)	-3,23	-1,67	1,86

NOTE 30 ANALYSE DES VARIATIONS DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2020/2021	1er semestre 2021/2022	
Variation de besoin en fonds de roulement			
Stocks	note 8	677	-103
Clients	note 9	25 895	-12 194
Fournisseurs	note 17	-5 107	9 011
Autres créances et dettes	notes 10, 16, 18 et 19	-31 097	-9 813
Total		-9 633	-13 099

NOTE 31 PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'État monégasque, qui détient 64,21 % du capital de la Société au 30 septembre 2021, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont Administrateurs de la Société, les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de ladite Société et les relations avec Betclit Everest Group dont le Groupe S.B.M. détient 50 % du capital.

RELATIONS AVEC L'ÉTAT MONEGASQUE

Tel qu'indiqué en note annexe 1 – « Informations générales », la Société s'est vu concéder par l'État le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 16 403 milliers d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2021/2022. Conformément à l'avenant n°4 au Cahier des Charges du 1^{er} avril 2019, approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2019, le taux de redevance est fixé à 15 % sur le premier semestre de l'exercice 2021/2022 et les remises sur les pertes des jeux des clients prises en charge dans les comptes sont venues diminuer les recettes brutes des jeux pour le calcul de l'assiette de ladite redevance ;
- contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 4 931 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2021/2022 ;

- participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 580 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2021/2022 ;
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 – « Immobilisations corporelles », paragraphe « Régime juridique de certains biens immobiliers » ;
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société créée à cet effet, a succédé à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

Enfin, pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers », l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouverait pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 30 septembre 2021, l'encours émis dans le cadre de ce programme s'élève à 110 millions d'euros.

RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont ou ont été Administrateurs de la Société des Bains de Mer au premier semestre de l'exercice 2021/2022, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Société anonyme monégasque Dotta Immobilier et la SARL Rainbow Wines.

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ORGANES DE GESTION

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la Société mère, provenant de la Société mère et de toutes les sociétés du Groupe S.B.M., se sont élevés à 732 milliers d'euros au cours du premier semestre de l'exercice 2021/2022.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 septembre 2020	30 septembre 2021
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	297	649
Tantièmes		
Jetons de présence	55	83
TOTAL	352	732

Les sommes versées ayant une nature d'indemnités de fonction, elles ne sont pas soumises à charges patronales.

NOTE 32 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

en milliers d'euros	31 mars 2021	30 septembre 2021
ENGAGEMENTS DONNES		
Avais, cautions et garanties (1)	119 333	119 900
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	157	157
Avais, cautions et garanties (2)	127 677	127 515
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	9 546	8 462
Autres commandes fermes (4)	20 871	29 423
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	15 000	15 000
Autres engagements réciproques (5)	41 667	43 103

- (1) Les garanties données découlent principalement des obligations relatives au contrat de crédit, qui sont décrites dans le paragraphe ci-après.
- (2) Les engagements reçus sont constitués principalement de l'engagement de l'Etat Monégasque dans le cadre du programme de titres de créances négociables à court terme. Cette garantie est également décrite dans le paragraphe ci-après.
- (3) Engagements passés dans le cadre des projets d'investissements.
- (4) Commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.
- (5) Engagements relatifs au projet de Resort Intégré au Japon. Ces engagements réciproques sont décrits dans le paragraphe ci-après.

CONTRAT DE CREDIT

Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier », la Société a contracté fin janvier 2017 des lignes de crédits auprès d'un pool bancaire, pour un montant total de 230 millions d'euros, constituées de deux tranches A et B pour respectivement 86,8 millions d'euros et 143,2 millions d'euros. Au 30 septembre 2021, la dette relative à cet emprunt s'élève à 150,8 millions d'euros, après trois remboursements de 26,4 millions d'euros chacun sur les 230 millions d'euros utilisés.

La tranche B est assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les Villas du Sporting, dont la mise en place est intervenue le 12 octobre 2017. Cette garantie constitue au 30 septembre 2021 un engagement donné de 107,4 millions d'euros correspondant aux montants restant à rembourser sur la tranche B.

Cependant, bien que les échéances de remboursement de l'encours de crédits ne soient pas remises en cause, la baisse importante de l'activité due à la crise sanitaire a entraîné une dégradation forte des résultats du Groupe S.B.M. et certains engagements en termes de ratios n'ont pu être respectés au niveau prévu initialement. Le Groupe S.B.M. a donc sollicité et obtenu de ses partenaires bancaires un aménagement de ses covenants financiers, exposé plus en détail en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier ».

EMISSION DE TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES A COURT TERME

Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier », pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES RELATIFS AU PROJET DE RESORT INTEGRE AU JAPON

Comme décrit en note 3.4 – « Projet de Resort Intégré » au Japon, le Groupe S.B.M. s'est engagé, à hauteur d'un montant minimum de 50 millions de dollars US, à participer à l'appel d'offres pour le projet de Resort Intégré au Japon, le Groupe G.E.G. s'engageant à hauteur d'un montant minimum de 950 millions de dollars US. En contrepartie, le Groupe S.B.M. recevra 5 % du capital et des intérêts de la société qui sera créée à cet effet conjointement avec le Groupe G.E.G. (la « JV Co »), le Groupe G.E.G. bénéficiant des 95 % restants.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, de nombreux projets et initiatives majeurs au Japon ont été reportés. Ainsi, le Groupe S.B.M. comprend que le calendrier envisagé par les autorités japonaises pour la création de Resorts Intégrés au Japon avait été décalé et que les délais de réponse au processus d'appels d'offres impliquant les autorités régionales et les différents consortiums seraient étendus jusqu'en avril 2022. Cependant, par un communiqué en date du 17 mai 2021, le Groupe G.E.G., en accord avec le Groupe S.B.M., a fait part de sa décision de se retirer de la procédure d'appel d'offres initiée par la ville de Yokohama, tout en réitérant son intérêt à participer au développement d'un Resort Intégré au Japon.

DETAIL DES AUTRES ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNES ET REÇUS

Le Groupe S.B.M. poursuit une relation contractuelle depuis 1991 avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo, qui vient à échéance en juin 2022.

Le contrat de location-gérance de l'hôtel Le Méridien Beach Plaza en vigueur avec le propriétaire comprend une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non-renouvellement, correspondant à 45 % de 75 % de la valeur nette comptable des biens non amortis repris à Starman Bermuda (ancien gérant) et à 45 % de la valeur nette comptable des biens non amortis acquis par la Société Hôtelière du Larvotto.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	Début de Bail	Fin de Bail
Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31 janvier 1985	25 février 2043
Société Civile Immobilière Belle Époque	30 octobre 1995	29 octobre 2035
Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30 septembre 2105	25 avril 1996	30 septembre 2094

NOTE 33 ÉCHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 32.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	34 418	2 909	559	37 886
TOTAL	34 418	2 909	559	37 886

AUTRES ENGAGEMENTS

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties et cautions données	26 367	93 533		119 900
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	26 367	93 533		119 900
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties et cautions reçues	126 618	657	396	127 671
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	126 618	657	396	127 671
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	15 000			15 000
Autres engagements réciproques	8 621	34 483		43 103
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	23 621	34 483		58 103

Deloitte & Associés

6 place de la Pyramide –
92908 Paris La Défense
Cedex

Jean-Humbert CROCI

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Stéphane GARINO

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes

sur l’information financière semestrielle 2021

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2021

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, relatifs à la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale 2410 de l'IAASB relative à l'examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur de l'entité. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 « Pandémie de COVID-19 » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés qui expose les incidences de la crise de la COVID-19 sur les opérations de la société, l'évolution de l'activité sur les six premiers mois de l'exercice ainsi que les mesures mises place par la Direction sur les coûts et la trésorerie en réponse à cette crise.

Vérification spécifique

Nous avons également mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires sur les informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 29 novembre 2021 commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris-La Défense et Monaco, le 30 novembre 2021

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Jean-Humbert CROCI

Stéphane GARINO

David Dupont-Noel

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Monaco, le 30 novembre 2021.

Le Président-Délégué
Jean-Luc Biamonti

MONTE·CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187